

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 12 décembre 2022 à 18 heures 00

Date de convocation :

06 décembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

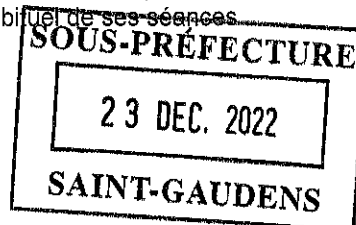
Date d'affichage :

06 décembre 2022

Objet

Bail commercial Maison
de la Prade
Annule et remplace la
délibération n°202252

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle,
VEYRIES Nadine
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE
Bernard, SALES André, VALLE Anthony
Absente avec procuration : Mme WINTERSTEIN Martine donne
procuration à Mme BOLEA Maryse

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire réexpose au Conseil municipal la proposition de Sabine et Bruno Barneron en ce qui concerne l'aménagement du local communal dit "garage" de la Maison de la Prade.

Un plan d'amortissement correspondant aux travaux d'aménagement est proposé.

Ce plan doit être recalculé sur 9 ans, durée du bail commercial.

Aussi, le financement des travaux étant porté à 51162€, le montant du loyer sur 9 ans est évalué à 473.72€ par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la proposition de bail commercial d'une durée minimum de 9 ans et autorise Madame le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture en date du 22 décembre 2022.

Fait à Barbazan le 15 décembre 2022,

Le Maire,

